

Compte-rendu de la Séance du mercredi 6 juillet 2016

Etaient présents

M. LEYRIT	Président
M. ARCHIMBAUD	Vice-président
Mme CASILLO	Vice-présidente
M. BEAUD de BRIVE	
Mme BREVAN	
M. GILLARD	
Mme HAREL-DUTIROU	
Mme HEERS	
M. HOESTLANDT	
M. LABAT	
Mme PAILLARES	
Mme POPELIN	
Mme SERRANO	
Mme SEVRAIN	

Absents excusés

M. BARDY	pouvoir à Mme POPELIN
Mme ESTROSI SASSONE	pouvoir à Mme HAREL DUTIROU
M. DEZOBRY	pouvoir à M. HOESTLANDT
M. HABIG	pouvoir à M ARCHIMBAUD
M. LAUBARD	pouvoir à M. LEYRIT
M. PEYLET	pouvoir à Mme BREVAN

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Mesdames MOREAU, MOYANO RODRIGUEZ et BOTHOREL et Monsieur PATTE, chargés de mission, Mesdames QUEDEUVILLE-LEBOEUF et RODANET, stagiaires.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 10h00 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses de membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus. Il informe les membres de la Commission que, par arrêté du 27 juin, les deux conseillers régionaux proposés par l'Association des Régions de France, Madame Agnès RAMPAL, conseillère régionale PACA, et Monsieur Charles FOURNIER, conseiller régional en Centre Val de Loire, ont été officiellement désignés membres de la CNDP. Informés trop tardivement, ils n'ont pas pu se libérer pour siéger dès ce jour.

1) Approbation des PV des séances extraordinaires les 23 et 30 mai 2016, de la consultation électronique du 16 juin 2016 et du PV de la séance du 1^{er} juin.

Tous les projets de procès verbaux sont approuvés.

2) Evaluation des débats publics.

De fin février à fin juin la CNDP a accueilli Madame Stéphanie ANTOINE, ingénieur élève des Ponts, des Eaux et des Forêt dans le cadre de sa thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé "Politiques et Actions Publiques pour le Développement durable" d'AgroParisTech. Son mémoire porte sur l'évaluation des débats publics, l'un des 21 chantiers de la Commission nationale du débat public, adoptés le 6 novembre 2013. En croisant les exigences de l'évaluation des politiques publiques et les spécificités méthodologiques de l'évaluation des procédures participatives, Madame ANTOINE a conçu un dispositif d'évaluation participatif, piloté par la CNDP, qui s'articule autour de trois volets :

- l'évaluation particulière du débat (jusqu'à la décision du maître d'ouvrage),
- le suivi des effets du débat sur la suite du processus décisionnel jusqu'aux dernières autorisations administratives,
- l'évaluation transversale pluriannuelle à l'échelle de plusieurs débats.

Le pilotage du dispositif est assuré par la CNDP, qui s'appuiera sur un "comité miroir d'évaluation" associant des experts de l'évaluation et de la concertation.

La qualité du travail réalisé a été unanimement saluée et, même si plusieurs membres ont attiré l'attention sur le fait que ce dispositif devrait être mis en place dans un esprit expérimental et pragmatique, il a été unanimement adopté dans ses grands principes. Il sera désormais mis en œuvre pour tous les débats publics.

3) Nouvelle saisine (Article L121-8)

• Projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) :

La CNDP a été saisie par un courrier du 21 juillet 2016 émanant du président de SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet.

La saisine de la Commission est justifiée par le fait que le projet comporte la création d'un barreau TGV, au niveau de la gare TGV Le Creusot-Monceau-Montchanin permettant l'interconnexion entre les TGV Rhin Rhône et l'axe ferroviaire Tours-Le Creusot.

Le projet est présenté en séance par Mesdames NILSON et TALDIR et Messieurs MAZZUCHELLI et TAINURIER représentant le maître d'ouvrage du projet.

Il s'agit d'un projet global comportant deux volets :

- l'aménagement (électrification, mise aux normes GB1 et AMF 427, installation du réseau GSM-R) de 160 km entre Nevers et Chagny (finalisation de l'aménagement de la liaison Tours-Chagny) ;

- création d'une interconnexion TGV/TER au niveau de la gare Le Creusot-Monceau-Montchanin (300 M€ pour la création d'un barreau LGV d'environ 5km - ou 6,5 km en option longue pour éviter des contraintes de relief).

Considérant que :

- ces projets concernant le réseau fret national et le réseau de transport de voyageurs sont d'intérêt national, international et local, notamment en matière d'aménagement du territoire,
- le projet de raccordement TER-TGV et le projet de mise aux normes de la liaison Nevers-Chagny sont liés,
- ces projets présentent des enjeux socio-économiques au niveau local comme au niveau national,
- les enjeux environnementaux de la création l'interconnexion TGV-TER sont significatifs,

la Commission a considéré que ce projet justifiait l'organisation d'un débat public, animé par une commission particulière dont la présidence sera confiée à Madame Ilaria, CASILLO, vice-présidente de la CNDP.

4) Débat public

- **Projet de nouvelle ligne de métro Toulouse Aerospace Express (TAE) :**

Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière, a présenté le calendrier et les modalités proposées pour l'animation du débat public. La Commission adopté à l'unanimité ses propositions. Le débat public se déroulera du 12 septembre au 17 décembre 2016. Il s'articulera autour de 4 à 6 réunions publiques, diffusées sur Internet, neuf "focus groups" afin de connaître la sensibilité de certaines catégories d'acteurs, trente points de débat mobile et d'un "débat 3D" pour apprécier la position des publics à différentes échelles territoriales (ville, métropole, région).

5) Concertation recommandée

- **Projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains :**

La Commission a auditionné Madame Isabelle BARTHE, personnalité qualifiée qu'elle avait désignée le 2 septembre 2015, pour garantir la concertation sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains.

La concertation s'est déroulée du 18 janvier au 18 mars 2016. Madame BARTHE, estime que :

- le public a pu s'informer avec précision et participer activement aux débats,
- le bilan établi par le maître d'ouvrage est exhaustif et détaillé. Il reflète bien l'ensemble des sujets et préoccupations soulevés par le public lors des débats (la lecture du document permet de valider cette affirmation),
- le maître d'ouvrage s'est attaché dans son bilan à apporter des réponses ou à expliquer pourquoi il ne pouvait pas le faire.

La concertation conforte le maître d'ouvrage dans sa décision de poursuivre le projet et lui a permis de choisir la variante à retenir pour la barrière de péage. Par ailleurs il s'est engagé à poursuivre la concertation au travers d'un groupe de travail spécifique associant les représentants du monde agricole et les associations de protection de l'environnement. Il va procéder à des sondages géologiques et hydrogéologiques complémentaires pour s'assurer de l'absence d'impact du projet autoroutier sur l'aquifère du bois d'Anthy.

La Commission a donné acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport de la garante, ces deux documents devant être joints au dossier d'enquête publique.

6) Appui et conseil à maître d'ouvrage

- **Plan Collèges Nouvelles Générations en Meurthe-et-Moselle :**

Par une lettre du 15 juin 2016, le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a demandé appui et conseil à la Commission nationale du débat public pour conduire dans les meilleures conditions la réflexion autour du plan collèges nouvelles générations. La Commission a décidé de nommer Madame Isabelle JARRY pour cette mission.

7) Questions diverses

- **Document d'information sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes :**

Si un certain nombre de critiques ont été formulées, notamment de la part des opposants au projet qui ont regretté de ne pas pouvoir disposer d'une comparaison socio-économique des différentes solutions alternatives (grief qui ne saurait être retenu, la CNDP devant s'en tenir au projet déclaré d'utilité publique ainsi que cela lui avait été confirmé par le Premier ministre), le site a rempli l'objectif qui lui était assigné. Entre le 9 et le 26 juin, 75 000 visiteurs uniques se sont connectés sur le site (dont 16 000 durant le dernier week-end) et plus de 100 000 pages ont été visionnées.

- **Rapport d'activité de la CNDP :**

La diffusion du document est quasiment terminée (diffusion à près de 3500 exemplaires).

- **Projet d'ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental :**

Le texte validé par le Premier ministre a été envoyé au Conseil d'Etat le 1er juillet. Au final la transformation de la CNDP en Haute autorité de la participation citoyenne n'a pas été retenue. De nombreuses évolutions proposées découlent directement des propositions de la Commission :

- la compétence de la CNDP est étendue aux plans et programmes de niveau national ;
- La CNDP peut engager des expertises de sa propre initiative ou à la demande d'un président de CPDP ou d'un garant de concertation préalable ;
- la CNDP constitue et gère la liste nationale des garants ;
- la CNDP a une mission de conciliation ;
- les dépenses relatives à l'organisation des débats publics seront versées à la CNDP par le maître d'ouvrage via la procédure de fonds de concours ;
- l'Etat pourra préfinancer un débat public et se faire rembourser par le maître d'ouvrage, une fois celui-ci désigné ;
- la CNDP devra être saisie conjointement par le maître d'ouvrage et par tous les maîtres d'ouvrage des annexes indispensables à la réalisation du projet ;
- la CNDP décide de l'organisation d'une concertation et ne se limite plus à la recommander ;
- si, au moment de l'enquête publique, le montant du projet dépasse les seuils de saisine de la CNDP, elle devra être saisie ;
- la notion "d'option générale" est remplacée par celle de "projet de réforme relative à une politique publique" ;
- après tout débat public ou concertation préalable décidée par la CNDP, le processus de participation du public à l'élaboration du projet, plan ou programme se poursuivra jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP ;
- possibilité pour les citoyens (ainsi que pour 60 parlementaires) de saisir directement la CNDP sur les projets de réforme des politiques publiques. Une initiative citoyenne sur les projets publiés est également prévue.

Toutefois il n'a pas été possible de conserver celles qui dépassent le champ de l'habilitation (droit d'agir en justice pour le Président de la Commission) et les modalités de mise en œuvre restent encore floues.

Le projet devrait être examiné en Assemblée générale du Conseil d'Etat fin juillet et au Conseil des ministres début août afin de respecter la date impérative de publication fixée au 6 août 2016.

Afin de permettre un examen du dossier du maître d'ouvrage du projet TAE dans un délai lui permettant de procéder aux ajustements avant l'ouverture du débat public, la **prochaine réunion** est avancée au **mercredi 31 août à 9 heures 30**.

Tous les autres points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13 heures 20.

Le Président



Christian LEYRIT